

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT**

NOTE DE DIALOGUE 2011-2012

Mai 2011

	Nono MATONDO-FUNDANI	Directeur, Département Régional	ORNB	2054
	Mme Assitan DIARRA-THIOUNE	Représentante Résidente	DZFO	7100
	Robert Kossi EGUIDA Abou Amadou BA Malek BOUZGAROU	Economiste principal Economiste Principal Chargé des Opérations	DZFO ORNB ORNB	7118 2887 2570
REVUE DES PAIRS	Issa KOUSSOUBE Ferdinand BAKOUP Pascal BITOUMBOU Septime MARTIN Marie-Laure AKIN-OLUGBADE	Specialiste Economie en Chef Specialiste Economie en Chef Specialiste Economie en Chef Représentant résident Représentante résidente	ORWB ORWA PECOD AOFO GHFO	2158 2449 2148 6900 6131

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
RESUME ANALYTIQUE	iii
I. INTRODUCTION	1
II. DEVELOPPEMENTS RECENTS	1
2.1 Evolution politique	1
2.2 Développements économiques	2
2.3 Développements sociaux	4
2.4 Gouvernance, climat des affaires et intégration régionale	4
2.5 Questions transversales	6
III. CONTRAINTES ET OPPORTUNITES	7
3.1 Contraintes majeures	7
3.2 Opportunités	9
IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMME DU GOUVERNEMENT	9
4.1 Orientations stratégiques	9
4.2 Programme du Gouvernement	9
V. COOPERATION DE L'ALGERIE AVEC LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	10
5.1 Coopération avec la Banque	10
5.2 Leçons tirées de la coopération antérieure avec Banque	11
5.3 Coopération avec les Institutions de Bretton Woods et l'Union européenne	11
5.4 Coordination de l'aide	12
VI. DOMAINES DE DIALOGUE	12
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	14
7.1 Conclusion	14
7.2 Recommandation	14
<u>ANNEXES</u>	
1. Cadre de suivi de la Note de dialogue	1
2. Indicateurs macroéconomiques	2
3. Indicateurs de développement	3
4. Liste des projets approuvés par la Banque en Algérie (1971-2010)	4
5. Mesures relatives à l'investissement et à l'encadrement du commerce prises entre 2008 et 2010	5
6. Bilan de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement	6

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
BTP	Bâtiments et travaux publics
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CNED	Caisse nationale d'équipement pour le développement
DA/DZD	Dinar algérien
DSP	Document de Stratégie par Pays
FMI	Fonds monétaire international
FRR	Fonds de régulation des recettes
IDH	Indice de développement humain
MLA	Maghreb Leasing Algérie
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
LFC2009	Loi de finances complémentaire 2009
PIB	Produit intérieur brut
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises /Petites et moyennes industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
OMC	Organisation mondiale du commerce
SFI	Société financière internationale
SONATRACH	Société Nationale pour la Recherche, la Production, le Transport, la Transformation, et la Commercialisation des Hydrocarbures
UC	Unité de Compte
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe

RESUME ANALYTIQUE

1. ***Le dernier Document de Stratégie Pays (DSP) de l'Algérie (ADB/BD/WP/2000/101/Rev.1) a été approuvé par le Conseil en octobre 2000.*** Il avait couvert la période 2000-2002 et a fait l'objet d'une mise à jour en juin 2002. En février 2006, les autorités algériennes ont pris la décision de surseoir au recours aux emprunts extérieurs et de procéder au remboursement par anticipation des dettes contractées auprès des institutions multilatérales. La présente note a pour objet d'informer le Conseil des développements récents en Algérie et des perspectives de la coopération entre la Banque et l'Algérie au cours de la période 2011-2012.

2. ***Sur le plan politique, l'Algérie jouit d'une situation relativement stable.*** Le Président Abdelaziz Bouteflika, actuel Chef de l'Etat, a été réélu le 9 avril 2009 pour un troisième mandat de 5 ans. Après une période difficile, au cours de la décennie 90, la situation sécuritaire s'est améliorée. Toutefois, au début de l'année 2011, l'Algérie a été confrontée à des tensions sociales se traduisant par des manifestations contre le chômage, la cherté de la vie et pour le renforcement du processus démocratique. En réponse, le Gouvernement a pris, d'une part, des mesures économiques pour soutenir l'emploi et le pouvoir d'achat des populations et d'autre part, des mesures politiques telles que la levée de l'état d'urgence, en vigueur depuis 1992. Le 15 avril 2011, le Président de la République a annoncé d'autres mesures qui portent notamment sur la révision de la Constitution et des lois électorales ainsi que la dépenalisation du délit de presse.

3. ***Au plan économique, l'Algérie a affiché de bonnes performances, au cours des dernières années.*** De 2004 à 2010, le PIB a cru à un taux moyen de 3,4% grâce aux performances du secteur des hydrocarbures, mais également à la contribution croissante des secteurs des services et des bâtiments et travaux publics (BTP).

4. ***Dans le domaine social, le pays a fait des progrès importants vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).*** La proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté est estimée à 0,5% en 2009 contre 1,9% en 1988. L'accès des populations aux services de base essentiels (eau, électricité, éducation et santé) a été amélioré. Cependant la question de l'accès au logement et le problème de chômage dont le taux est estimé à 10% en 2010 (27% pour les jeunes de moins de 30 ans), demeurent des préoccupations majeures.

5. ***En ce qui concerne la gouvernance, les autorités algériennes ont engagé des réformes importantes*** au plan réglementaire et institutionnel afin de moderniser l'administration publique et renforcer la gouvernance économique et financière, dont les résultats ne sont pas encore suffisamment perçus.

6. ***Toutefois, malgré les avancées enregistrées, l'économie algérienne est confrontée à des contraintes et des défis importants susceptibles d'entraver son potentiel de développement.*** Celles-ci résultent principalement : (i) de la faible diversification des sources de croissance et de la base productive de l'économie ; (ii) des déséquilibres dans le développement régional ; (iii) d'un climat des affaires en deçà des attentes pour assurer le développement du secteur privé ; (iv) de la faible efficacité du secteur bancaire et financier ; et (v) de l'insuffisance des capacités de l'administration publique.

Domaines de dialogue

7. ***En cohérence avec les priorités du Gouvernement et en tenant compte des contraintes auxquelles l'économie algérienne est confrontée,*** les domaines sur lesquels l'Algérie et la Banque vont poursuivre le dialogue portent sur (i) le renforcement des capacités de l'administration ; (ii) le développement du secteur privé ; et (iii) l'intégration régionale, tant dans la région méditerranéenne qu'avec l'Afrique subsaharienne. Compte tenu des besoins évolutifs du pays, la Banque, conformément à sa stratégie pour les pays à revenu intermédiaire, va adopter une approche flexible, de manière à s'adapter et répondre aux priorités du Gouvernement.

Recommandation

8. A la lumière de ce qui précède, le Conseil est invité à approuver la présente Note de dialogue.

INTRODUCTION

1.1 *Le dernier Document de Stratégie pays (DSP) pour l'Algérie (ADB/BD/WP/2000/102/-Rev.1) a été approuvé par le Conseil d'administration le 18 octobre 2000.* Cette stratégie a fait l'objet d'une mise à jour en juin 2002 (ADB/BD/WP/2000/102/Rev.1/Add.1). Dans le cadre de cette stratégie, la coopération entre la Banque et l'Algérie était axée sur les priorités suivantes : (i) *les réformes économiques et financières; (ii) la réhabilitation et le développement des infrastructures ; et (iii) le développement du secteur privé, en particulier des PME/PMI.*

1.2 *D'octobre 2000 à décembre 2002, date à laquelle la dernière opération de prêt au profit de l'Algérie a été examinée par le Conseil,* la Banque a approuvé des financements d'un montant total de près de 313 millions d'UC, soit environ 491 millions USD. Du fait de la disponibilité des ressources importantes générées par les hausses successives des cours des hydrocarbures, les autorités ont décidé, en février 2006, de surseoir à tout recours aux emprunts extérieurs, et de procéder au remboursement par anticipation des dettes contractées auprès des institutions multilatérales. En application de cette décision, l'Algérie a procédé à l'annulation des soldes des prêts non engagés et au remboursement anticipé de sa dette auprès de la Banque.

1.3 *Depuis lors, l'Algérie et la Banque ont poursuivi le dialogue pour donner une nouvelle orientation à leur coopération.* Celle-ci est en effet centrée, depuis 2006, sur les opérations d'assistance technique de renforcement des capacités et les travaux analytiques pour soutenir la modernisation de l'administration centrale et la mise en œuvre des réformes engagées par le Gouvernement. Cette note présente les développements récents aux plans politique, économique et social, les contraintes et les défis auxquels est confronté le pays ainsi que les domaines et thèmes de dialogue avec le Gouvernement au cours de la période 2011-2012.

Encadré n°1 : Profil du pays

Située en Afrique du Nord, l'Algérie s'étend sur une superficie de 2.381.741 km². A fin 2010, sa population est estimée à 35 millions d'habitants. La capitale, Alger, compte plus de 2,5 millions d'habitants. Les autres villes les plus importantes par le nombre d'habitants sont : Sétif, Oran, Constantine, Annaba.

Le Sahara englobe 84 % du territoire national, la steppe 8,5 % et la frange littorale (montagnes et plaines) 7,5%. Principalement méditerranéen dans le nord du pays et dans les zones côtières, le climat est continental à l'intérieur, et de type tropical vers le sud avec d'importantes variations de température entre le jour et la nuit. Le Produit intérieur brut (PIB) par habitant est estimé à plus de 4000 USD à fin 2010. Le Dinar algérien (DZD) est l'unité monétaire de l'Algérie depuis 1964, date à laquelle il a remplacé le Franc algérien. Le taux de change moyen au premier trimestre 2011 est de 73,1 DZD pour un USD.

L'Algérie compte parmi les principaux pays exportateurs d'hydrocarbures. C'est le quatorzième exportateur de pétrole au monde et elle fournit près de 20% des besoins en gaz naturel de l'Europe. Le secteur des hydrocarbures domine l'économie, représentant en moyenne sur les cinq dernières années 43% du PIB, 98% des exportations et 75 % des recettes budgétaires. L'Algérie dispose d'importantes réserves d'hydrocarbures. Les réserves prouvées de pétrole brut sont estimées à 11,8 milliards de baril. Celles de gaz naturel sont d'environ 4,5 milliards de m³, ce qui place l'Algérie au 7^{ème} rang dans le monde.

II. DEVELOPPEMENTS RECENTS

2.1 Evolution politique

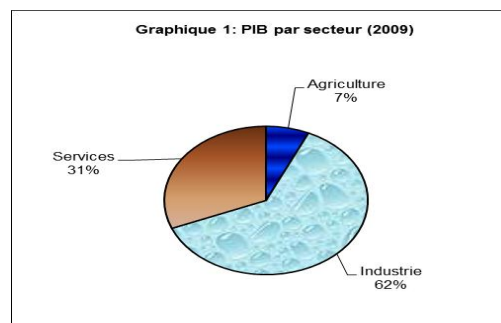
2.1.1 Sur le plan politique, après des années difficiles au cours de la décennie 90, des efforts ont été faits en matière d'ouverture démocratique et de gouvernance politique (abandon du système de parti unique, liberté de la presse et d'association, etc.). Ces progrès ont conduit à l'émergence d'une société civile de plus en plus dynamique. Le Président Abdelaziz Bouteflika, actuel Chef de l'Etat, a été réélu le 9 avril 2009 pour un troisième mandat de 5 ans. Ce scrutin a été précédé, en mai 2007, par des élections législatives qui ont permis de renouveler l'Assemblée nationale populaire (389 membres), qui avec le Conseil de la Nation (144 membres), représentent le pouvoir législatif. Les prochaines élections législatives sont prévues en 2012.

2.1.2 Plusieurs initiatives visant à renforcer et consolider la paix sociale ont été lancées. Parmi ces initiatives, figure la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, adoptée en 2005 par référendum. La mise en œuvre de cette Charte, qui offre une amnistie pour les actes de violence politiques commis dans les années 90, a permis d'améliorer de manière significative la situation sécuritaire.

2.1.3 Au regard des événements enregistrés au début de l'année 2011, dans les différents pays de la région, dont l'Algérie qui a été confrontée à des tensions sociales se traduisant par des manifestations contre le chômage, la cherté de la vie et pour le renforcement du processus démocratique, les autorités algériennes ont pris d'une part, des mesures économiques pour soutenir l'emploi et le pouvoir d'achat des populations et d'autre part, des mesures politiques portant notamment sur la levée de l'état d'urgence, en vigueur depuis 1992, la révision de la Constitution et de la loi électorale ainsi que sur la dépenalisation du délit de presse. A cet effet, une Commission a été créée et les consultations ont été engagées. Par ailleurs, il convient de souligner que la crise libyenne pourrait induire des dommages collatéraux dans les pays voisins, y compris en Algérie.

2.2 Développements économiques

2.2.1 *Au cours des dernières années, l'Algérie a enregistré de bonnes performances économiques, qui se sont traduites par une consolidation du cadre macro-économique.* L'économie est cependant fortement tributaire du secteur des hydrocarbures et demeure, en conséquence, très sensible aux chocs extérieurs (voir encadré 1). De 2004 à 2010, le PIB a cru à un taux moyen de 3,4% grâce aux performances du secteur des hydrocarbures, mais également à la contribution des secteurs des services et des bâtiments



et travaux publics (BTP), et dans une moindre mesure celle de l'agriculture, qui a enregistré une récolte céréalière exceptionnelle en 2009. La dynamique du secteur des services et des BTP résultent, en grande partie, du volume important des investissements publics du Gouvernement. La vigueur de l'activité dans ces secteurs est reflétée par le niveau relativement élevé de la croissance du PIB hors hydrocarbures, qui est de 6,3% par an au cours de la période 2004-2010. Cependant, sa contribution au PIB, qui reste encore faible constitue une contrainte réelle face au défi de la diversification des sources de revenu du pays.

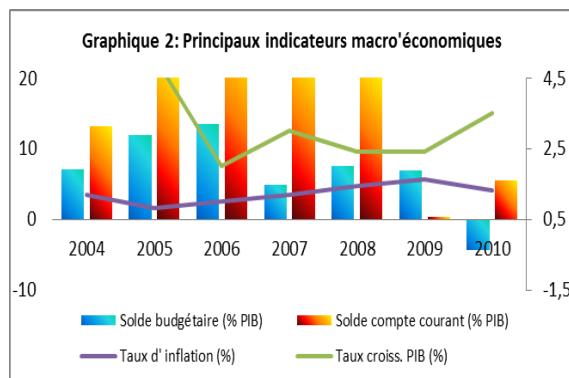
2.2.2 Au niveau sectoriel, la production agricole a enregistré des résultats encourageants en 2010, malgré une légère baisse de la croissance du secteur, qui s'est établie à environ 8,5%, contre 9% en 2009, soutenue par une production céréalière exceptionnelle, due aux conditions climatiques favorables et à l'accélération dans la mise en œuvre du Plan de renouveau agricole et rural. En outre, Les différents programmes de relance et de soutien à la croissance ont permis au secteur du BTP, qui a représenté près de 10% du PIB en 2010, d'enregistrer une croissance, d'environ 10% au cours des cinq dernières années. Le secteur des services, avec une contribution au PIB de l'ordre de 26%, a enregistré une croissance moyenne de 9% au cours de la même période.

2.2.3 En dépit de la baisse de la demande mondiale et des cours des hydrocarbures, observée en 2009, sous l'effet de la crise économique internationale, la croissance du PIB s'est maintenue à 2,4%, en raison de la bonne tenue des autres secteurs. En 2010, avec la reprise de l'activité économique au plan mondial et le relèvement des cours du pétrole qui en a découlé, la croissance s'est établie à 3,5%. La croissance hors hydrocarbures a, quant à elle, été plus vigoureuse avec 9,3% en 2009 et 5,5% en 2010. Les perspectives de croissance à moyen terme s'annoncent favorables avec un taux de 3,9% en 2011 et 3,6% en 2012.

2.2.4 *L'inflation reste maîtrisée, du fait essentiellement de la politique monétaire prudente de la Banque d'Algérie.* Au cours de la période 2004-2010, l'inflation a été de l'ordre de 3,6% en moyenne annuelle. En raison de la pression exercée par l'augmentation des prix des denrées alimentaires, son taux a atteint 4,5% en 2008, 5,7% en 2009 et 3,9% en 2010. Le niveau de l'inflation devrait connaître un léger accroissement en 2011, se situant autour de 4,5%, du fait d'une exacerbation de la pression sur les prix des produits alimentaires importés. Toutefois il existe un effet modérateur, généré par le soutien aux prix des nouveaux produits alimentaires de base (huile, sucre). Ce soutien s'ajoute à celui appliqué déjà avant 2011 aux blés et au lait en

poudre. Malgré ces performances, l'Algérie a connu en début de 2011 des manifestations provoquées par une inflation importée en relation avec la hausse des cours mondiaux des produits de base.

2.2.5 La position budgétaire qui était excédentaire de 2006 à 2008 (12,9% du PIB en 2006, 11,4% en 2007, 6% en 2008), enregistre depuis 2009 et 2010, des déficits atteignant respectivement 6,9% et 4,4% du PIB, du fait de l'effet conjugué de la baisse des recettes des hydrocarbures et d'un niveau élevé des dépenses publiques liées à la mise en œuvre d'un vaste programme d'investissements publics. Les recettes publiques restent tributaires de la fiscalité pétrolière qui a représenté au cours de ces cinq dernières années, une moyenne de 70% des recettes budgétaires totales. Les déficits de 2009 et 2010 ont été financés, en partie, par le Fonds de régulation des recettes (FRR) mis en place en 2000 (voir encadré 2), dans le but de garantir les dépenses publiques contre les fluctuations de la production et des cours des hydrocarbures. La poursuite de la politique des grands travaux prévus dans le Plan quinquennal 2010-2014 (286 milliards USD), devrait se traduire par un retour à l'excédent budgétaire au regard de la tendance haussière des cours des hydrocarbures sur le marché international. Il convient de souligner que les ressources du FRR, estimées à près de 60 milliards USD à fin décembre 2010, sont suffisantes pour permettre de tenir le cap budgétaire visant à soutenir la demande intérieure et la croissance économique.



2.2.6 Le compte courant extérieur reste excédentaire, malgré une détérioration enregistrée en 2009. De plus de 20% du PIB en moyenne depuis 2005, le solde du compte courant est passé à moins de 1% du PIB en 2009, suite principalement à la chute, en valeur, des exportations des hydrocarbures (-42,5% en 2009 par rapport à 2008), liée à la crise économique internationale. La situation s'est nettement améliorée en 2010 avec un excédent du compte courant de 5,5%, résultant de l'augmentation du prix du baril de pétrole qui a permis aux recettes d'exportations d'atteindre 56,6 milliards USD contre 45,5 milliards en 2009. Les réserves officielles de change, estimées à près de 157 milliards USD à fin 2010 (contre 149 milliards USD en 2009) restent à un niveau très confortable. Elles représentent près de trois ans d'importation de biens et services.

Encadré 2 : Fonds de régulation des recettes (FRR)

Le Fonds de régulation des recettes (FRR) a été mis en place par le Gouvernement en 2000, dans le but de garantir les dépenses publiques contre les fluctuations de la production et des cours des hydrocarbures. Le FRR est alimenté par le différentiel entre les produits de la fiscalité pétrolière budgétisés et ceux qui sont effectivement recouverts. Le calcul des produits de la fiscalité pétrolière au niveau de l'élaboration du budget se fait à partir d'un prix de référence (37 USD le baril pour les budgets 2009 et 2010) combiné au taux de change dinar algérien/dollar et aux volumes des hydrocarbures projetés pour l'année.

Initialement, les ressources de ce fonds ont contribué principalement au remboursement du service de la dette publique extérieure. A présent que les contraintes structurelles liées à la dette extérieure sont maîtrisées, et étant donné la poursuite, par les pouvoirs publics, de la politique des grands travaux, telle que reflétée dans le Plan quinquennal 2010-2014, le FRR vise à sécuriser les programmes de développement à moyen terme. Il contribue également à la maîtrise de l'inflation, car les montants importants qui y sont logés sont autant de liquidité qui aurait pu être injectée dans l'économie et par conséquent, alimenter l'inflation. En 2009, le FRR a servi à financer une partie du déficit budgétaire pour un montant total de 4,9 milliards USD. A fin 2010, les ressources du FRR, étaient estimées à près de 60 milliards USD.

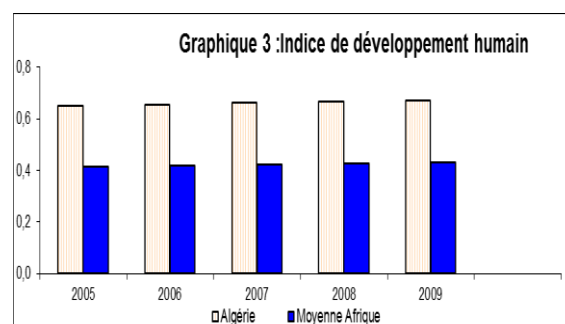
2.2.7 Avec la politique de désendettement adoptée depuis 2004, l'Algérie a opté pour une gestion prudente de sa dette. Après les remboursements par anticipation des emprunts contractés auprès des institutions multilatérales et des clubs de Paris et de Londres, intervenus de 2004 à 2006, l'Algérie a renforcé la soutenabilité de sa dette extérieure. L'encours de la dette extérieure (estimé à 5,4 milliards USD au 31 décembre 2009) représente environ 2,7% du PIB. Pour ce qui est de la dette publique interne, son encours, estimé à 814 milliards DZD, soit environ 11,4 milliards USD à fin 2009, représente environ 8% du PIB. La politique de désendettement du Gouvernement, couplée à une gestion prudente des réserves de change, a permis de dégager des

ressources importantes pour soutenir la croissance et mettre l'Algérie à l'abri des effets de contagion financière directe, liés aux perturbations des marchés financiers internationaux.

2.3 Développements sociaux

2.3.1 L'Algérie a fait des progrès tangibles vers l'amélioration des indicateurs sociaux et de la réalisation des OMD (cf. annexe 6). Selon l'Indice de développement humain (IDH) publié par le PNUD en 2010, l'Algérie se classe au 84^{ème} rang sur un total de 169 pays. La proportion de la population vivant en extrême pauvreté est estimée à 0,5% en 2009 contre 1,9% en 1988. Dans le domaine de la santé, l'espérance de vie à la naissance est passée de 71 ans en 2000 à plus de 75,5 ans en 2009. En matière d'éducation, des avancées ont également été enregistrées avec un taux de scolarisation des enfants âgés de 6 ans de près de 97,96% en 2009, contre 93% en 1999.

2.3.2 Malgré ces progrès, l'Algérie reste confrontée sur le plan social à des défis majeurs relatifs au chômage, notamment celui des jeunes, au déficit de logements ainsi qu'à la qualité des soins de santé. Au cours de ces dernières années, le taux de chômage a baissé, passant de près de 30% en 2000 à 10% en 2010, mais il reste toutefois élevé chez les jeunes de moins de 30 ans pour lesquels il est de 27%. Le chômage serait une des principales causes des manifestations qui ont eu lieu au début de l'année 2011 et également un des facteurs majeurs qui expliquent l'immigration clandestine des jeunes vers l'Europe. Pour faire face à ce phénomène, le Gouvernement a mis en place un important dispositif visant l'accompagnement et le soutien des jeunes chômeurs (création de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, mise en place de dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle), dont les résultats sont néanmoins encore mitigés. Le Gouvernement mise également sur la diversification des sources de croissance et le développement du secteur privé qui sont de nature à favoriser la création d'emplois. En outre, des efforts sont consentis pour atténuer le problème de l'accès au logement. Plus d'un million de logements ont été ainsi construits entre 2004 et 2010, ce qui a permis de porter le parc de logements à 7 090 000. Ce parc reste toutefois en deçà des besoins au regard de l'urbanisation accélérée qu'a connu le pays au cours de ces trente dernières années.



Le chômage serait une des principales causes des manifestations qui ont eu lieu au début de l'année 2011 et également un des facteurs majeurs qui expliquent l'immigration clandestine des jeunes vers l'Europe. Pour faire face à ce phénomène, le Gouvernement a mis en place un important dispositif visant l'accompagnement et le soutien des jeunes chômeurs (création de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, mise en place de dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle), dont les résultats sont néanmoins encore mitigés. Le Gouvernement mise également sur la diversification des sources de croissance et le développement du secteur privé qui sont de nature à favoriser la création d'emplois. En outre, des efforts sont consentis pour atténuer le problème de l'accès au logement. Plus d'un million de logements ont été ainsi construits entre 2004 et 2010, ce qui a permis de porter le parc de logements à 7 090 000. Ce parc reste toutefois en deçà des besoins au regard de l'urbanisation accélérée qu'a connu le pays au cours de ces trente dernières années.

2.4 Gouvernance, climat des affaires et intégration régionale

Gouvernance

2.4.1 Les autorités poursuivent leurs efforts pour renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption. Dans le cadre du Mécanisme d'Evaluation par les Pairs (MAEP), auquel l'Algérie a adhéré en 2003, un plan d'action destiné à promouvoir la bonne gouvernance dans la mise en œuvre de la politique économique et la gestion des finances publiques a été mis en place. Des réformes ont été engagées en vue de renforcer la transparence monétaire et financière ainsi que la fiabilité de l'information économique. En matière de gestion des finances publiques, un programme de modernisation des systèmes budgétaires a été engagé pour renforcer la visibilité et la transparence à travers la mise en place d'un Cadre de dépenses à moyen terme, instituant la programmation budgétaire pluriannuelle. Des réformes ont également été entreprises pour la modernisation du système fiscal, l'amélioration des performances des douanes et la réglementation des marchés publics.

2.4.2 En ce qui concerne la corruption, l'Algérie est classée au 105^{ème} rang sur un total de 178 pays (contre 111^{ème} position sur 180 pays en 2009), selon l'indice de perception de la corruption publié en 2010 par Transparency International. Ce classement montre que des efforts devront être poursuivis pour prévenir et lutter contre ce phénomène. Pour ce faire, les

autorités ont pris plusieurs mesures législatives et réglementaires. L'Algérie a ainsi ratifié la Convention des Nations Unies et celle de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Les autorités ont mis en place un dispositif juridique et institutionnel avec notamment l'adoption d'une loi pour la prévention et la lutte contre la corruption, la création d'un organe chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption et d'une cellule pour le traitement du renseignement financier, chargée de lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent. En outre pour améliorer l'efficacité dans la gestion des ressources budgétaires, des mesures ont été prises telles que : (i) la refonte du statut général de la fonction publique pour promouvoir les valeurs d'intégrité et de responsabilité dans l'administration ; (ii) la facilitation de l'accès aux prestations de justice et la réduction des délais de traitement des dossiers ; et, (iii) la réorganisation et le renforcement des organes de contrôle et de vérification des finances publiques (Inspection générale des finances, Cour des Comptes, etc.).

Climat des affaires

2.4.3 L'Algérie a engagé des réformes pour faciliter la création des entreprises et améliorer le cadre dans lequel celles-ci exercent leurs activités, parmi lesquelles : la révision du code du commerce, la simplification de procédures d'obtention du registre de commerce ainsi que l'allègement de la fiscalité des entreprises. En outre, l'Agence nationale des investissements, destinée à faciliter l'établissement des entreprises, a été renforcée. A ces mesures, s'ajoutent l'aménagement de zones industrielles destinées à faciliter l'accueil des investisseurs, la révision de la législation en matière d'accès au foncier (révision des conditions et modalités de conditions de concession des terrains domaniaux, etc.).

2.4.4 Des mesures spécifiques ont également été prises pour encourager la création des PME, parmi lesquelles la mise en place de caisses et de fonds de garantie, la mise en place de fonds d'investissement (au niveau central et local), le lancement d'un programme de mise à niveau des entreprises industrielles, la diminution du nombre de pièces exigibles lors de la création d'entreprise, l'amélioration des conditions d'octroi des permis de construire, la réduction des coûts de transactions immobilières et foncières et la diminution des délais d'instruction des dossiers de justice grâce à l'adoption d'un nouveau code civil et des procédures.

Intégration régionale

2.4.5 L'Algérie a, au cours de ces dernières années, intensifié ses efforts pour diversifier ses échanges commerciaux et favoriser la coopération régionale. Au niveau de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), en dépit de la faiblesse du volume des échanges entre l'Algérie et les autres pays de la région, qui représentent encore moins de 3% de ses échanges globaux, ceux-ci affichent néanmoins une progression continue. En effet, à l'exception de 2009, où ils ont connu une baisse en raison des effets de la crise économique internationale, les échanges de l'Algérie avec ses partenaires maghrébins n'ont cessé de croître. Les échanges sont passés de 1,04 milliard USD en 2007, à plus de 2 milliards USD en 2008. L'Algérie est également engagée dans des initiatives visant à développer ses échanges avec d'autres pays africains. Elle a conclu des accords commerciaux avec plusieurs de ces pays et a entamé des discussions avec l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en vue de la conclusion d'un accord commercial et d'investissement. L'Algérie a également adhéré à la grande zone arabe de libre-échange (GZALE).

2.4.6 Pour ce qui est du partenariat avec **l'Union Européenne (UE), l'Algérie a conclu avec cette dernière un Accord d'association en 2001**. Entré en vigueur en 2005, cet accord vise, entre autre, l'instauration d'une zone de libre-échange entre l'UE et l'Algérie. Dans son volet commercial, l'accord définit un schéma de démantèlement tarifaire qui devrait conduire à terme, à la libre circulation des marchandises entre l'Algérie et l'UE. D'autres initiatives visant à accroître ses échanges avec l'Europe sont également en cours. Il en est ainsi du gazoduc reliant l'Algérie à l'Europe via l'Espagne, mis en service depuis le 1^{er} avril 2011. En outre, l'Algérie poursuit des négociations en vue de son adhésion à l'Organisation mondiale du

commerce (OMC) dans le but de consolider les réformes économiques engagées et de lui permettre de mieux s'intégrer à l'économie mondiale.

2.4.7 Au niveau de la coopération sud-sud, l'Algérie joue un rôle de premier plan dans plusieurs projets et initiatives à caractère régional, initiés dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), tels que la route transsaharienne qui concerne six pays (Algérie, Mali, Niger, Tunisie, Tchad, Nigeria), le projet du gazoduc Nigeria-Algérie ; du câble à fibre optique entre Abuja (Nigeria) et le port de Beni Saf, en passant par le Niger ; et l'autoroute transmaghrébine, dont l'axe autoroutier Est/Ouest long de plus de 1200 km, reliant la Tunisie au Maroc, est quasiment achevé.

Bilan des réformes

2.4.8 : En dépit des efforts engagés au plan des réformes, le bilan reste mitigé. La mise en œuvre de réformes économiques a permis d'améliorer les indicateurs économiques du pays et de renouer avec une croissance plus soutenue. Toutefois, les mesures prises pour améliorer le climat des affaires et promouvoir l'investissement privé, n'ont pas encore eu les résultats escomptés. Selon le rapport «Doing Business» 2011, l'Algérie est classée au 136^{ème} rang sur un total de 187 pays (le même rang (136^{ème}) sur un total de 183 pays en 2010). Les principales faiblesses se situent au niveau de l'instabilité du cadre réglementaire, des coûts des transactions élevés résultant des formalités administratives souvent longues, de la difficulté d'accès au financement bancaire par les PME, de la rigidité de la législation du travail et de la complexité des procédures fiscales. Il convient de noter également que les nouvelles mesures, relatives aux régimes d'encadrement de l'investissement étranger et à celui des importations (voir Annexe 5), qui s'ajoutent à celles prises antérieurement et qui exigent des entreprises établies en Algérie de privilégier le recours aux banques locales pour le financement de leurs projets, pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement des affaires. Il pourrait en effet en résulter un frein aux investissements privés nationaux et étrangers, particulièrement dans le secteur industriel et celui des services.

2.4.9 La réaction des autorités algériennes face aux résultats mitigés obtenus quant à la prise en charge effective du secteur productif par des investisseurs privés, semble plutôt aller vers un retour à la prise en charge par l'Etat des activités de production. Cette option semble être une orientation du nouveau programme 2010-2014, qui prévoit d'importants investissements dans la réhabilitation du tissu industriel, la redynamisation et la recapitalisation des grands groupes industriels publics, à l'image de la SNVI (automobile), SAIDAL (Pharmacie), ENIE (électronique), PMA (machines agricoles), ENMTP (matériels de travaux publics).

2.4.10 Pour consolider les performances économiques enregistrées au cours de la dernière décennie, l'Algérie doit poursuivre les réformes visant à relever les défis sur le plan de l'amélioration du climat des affaires, de la compétitivité et de la promotion de l'investissement privé, indispensables à une diversification de l'économie et à la création d'emplois.

2.5 Questions transversales

Genre

2.5.1 L'Algérie a aussi fait des progrès en matière de prise en compte de la dimension genre et la lutte contre les inégalités sociales. L'égalité entre les sexes est garantie par la Constitution et les droits de la femme sont protégés par plusieurs textes législatifs (code de la famille, code de la nationalité, code pénal). Une révision constitutionnelle intervenue, en novembre 2008, a permis de renforcer les droits politiques des femmes, en augmentant leurs chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues. Toutefois, la proportion des femmes dans les instances de pouvoir est encore relativement faible, avec environ 8% de femmes et 7% de femmes respectivement au Gouvernement et au parlement.

2.5.2 Concernant l'accès à l'éducation, il existe très peu d'écart entre les sexes. L'indice de parité entre les sexes (rapport des taux de scolarisation bruts entre filles et garçons) était de 0,93, en 2009. Au plan national, le nombre de filles scolarisées est plus important (66% de la population scolaire) que celui des garçons. Le taux d'alphabétisation chez les femmes est toutefois estimé à 60% contre 84% pour les hommes.

Environnement et Changement climatique

2.5.3 ***Les questions de l'environnement et de changement climatique revêtent un caractère important pour l'Algérie.*** Les défis auxquels le pays doit faire face en matière d'environnement sont nombreux : (i) une concentration excessive de la population sur la frange littorale conduisant à de fortes tensions dans l'usage des sols et des ressources en eau; (ii) une activité économique dominée par l'exploitation des hydrocarbures avec des réserves en gaz naturel représentant près de 4% du total mondial ; et (iii) la persistance de la sécheresse dans certaines régions.

2.5.4 ***Pour faire face à ces défis et promouvoir un développement durable, les autorités ont mis en place un plan d'action environnementale,*** axé sur la réduction de la pollution et des nuisances, la préservation de la diversité biologique et des espaces naturels, la formation, et la sensibilisation des populations sur les questions environnementales. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, un dispositif législatif destiné à intégrer la protection de l'environnement dans les politiques publiques a été mis en place. Grâce à ces différentes mesures, des avancées notables ont pu être enregistrées en matière de dépollution industrielle.

2.5.5 ***Pour ce qui est du changement climatique, le Gouvernement a mis en place un projet pilote visant à réduire les émissions de CO2 et l'émission de gaz à effet de serre.*** Un plan national de reboisement, qui prend en charge la lutte contre l'érosion et la protection de bassins, a également été lancé. S'agissant des énergies renouvelables, le Gouvernement a mis en place un dispositif pour les promouvoir et compte développer l'apport de l'énergie solaire dans le mix énergétique du pays. Il a, dans ce cadre, créé un fonds spécial (Fonds de développement des énergies renouvelables) alimenté par la fiscalité pétrolière, et destiné à financer les actions et projets relevant des énergies renouvelables.

III. CONTRAINTES ET OPPORTUNITES

3.1. Contraintes majeures

3.1.1 L'économie algérienne est confrontée à des contraintes importantes susceptibles d'entraver son potentiel de développement. Celles-ci résultent principalement : (i) de la faible diversification des sources de croissance et de la base productive de l'économie ; (ii) des déséquilibres dans le développement régional ; (iii) d'un climat des affaires en deçà des attentes pour assurer le développement du secteur privé ; (iv) de la faible efficacité du secteur bancaire et financier ; et (v) de l'insuffisance des capacités de l'administration publique.

Faible diversification des sources de croissance et de la base productive de l'économie

3.1.2 L'économie algérienne reste fortement tributaire du secteur des hydrocarbures. Les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales (à peine 2% des exportations globales) et les performances économiques fortement dépendantes de l'évolution de la demande et des prix des hydrocarbures. Le secteur des hydrocarbures génère plus de 70 % des recettes budgétaires, ce qui constitue une source de vulnérabilité de l'économie algérienne. Face à cette situation, le Gouvernement a engagé des actions visant à accroître la contribution des autres secteurs (hors hydrocarbures) à la formation de la valeur ajoutée. C'est ainsi qu'il a entrepris : (i) la mise en œuvre d'une politique de développement des infrastructures, orientée vers le rééquilibrage régional afin de favoriser le redéploiement spatial de l'activité économique ; (ii) la promotion de la PME à travers la garantie des crédits bancaires, la bonification par le Trésor des taux d'intérêt sur les crédits accordés aux PME, l'encouragement de nouveaux modes de financements de l'économie (leasing, société de capital investissement), la baisse de la pression fiscale et

parafiscale et la création d'un Fonds national d'investissement et de 48 Fonds locaux d'investissement (un par Wilaya), doté d'un capital de 1 milliard de DZD. Ces actions doivent être soutenues par des réformes sectorielles approfondies, afin de contribuer effectivement à renforcer la diversification des sources de croissance et améliorer la compétitivité de l'économie.

Déséquilibres dans le développement régional

3.1.3 L'Algérie demeure confrontée à d'importants déséquilibres régionaux. La frange littorale, qui ne représente qu'environ 4% du territoire, concentre l'essentiel de la population et des activités économiques. De vastes territoires au sud, représentant près de 87% de la surface du pays, demeurent sous peuplés (9% de la population) et insuffisamment dotés en infrastructures économiques et sociales. Outre cette fragmentation d'ordre territorial, l'Algérie a connu au cours des trois dernières décennies une importante urbanisation, avec une population urbaine qui est passé de 40% en 1977 à environ 70% en 2010. Cet important exode vers les centres urbains, est l'une des causes de l'aggravation de la précarité des conditions de vie des populations tant en zone urbaine que rurale.

3.1.4 Ces déséquilibres importants et potentiellement coûteux constituent un défi majeur pour l'Algérie. En vue de leur résorption et pour créer les conditions d'une croissance durable et harmonieuse sur l'ensemble du territoire, il a été adopté, en mai 2010, un Schéma national pour l'aménagement du territoire (SNAT), visant l'atténuation progressive des inégalités territoriales et le renforcement de l'attractivité des zones en retard de développement.

Climat des affaires en deçà des attentes pour assurer le développement du secteur privé

3.1.5 Le climat des affaires constitue l'une des contraintes importantes (voir paragraphe 2.4.6) qui entravent le développement du secteur privé et son rôle en tant que moteur de croissance. Au regard de cette contrainte, la poursuite et l'approfondissement des réformes, en vue de doter l'Algérie d'un climat des affaires favorable à l'initiative privée, s'avèrent impératifs. L'objectif étant de mettre en valeur le potentiel de diversification de l'économie algérienne et de créer les conditions d'une croissance génératrice d'emplois. Il s'agit notamment de faciliter les conditions d'accès des PME au financement, d'améliorer les procédures administratives, d'accroître l'efficacité de certains services publics (douanes, impôts, justice, etc.) et de poursuivre la mise à niveau et le développement des infrastructures.

Insuffisance de l'efficacité du secteur bancaire et financier

3.1.6 Le système bancaire algérien, encore largement dominé par le secteur public (les banques publiques détiennent environ 90% du total des actifs), contribue insuffisamment aux besoins de financement du secteur privé. Le marché des capitaux reste également peu développé et offre un nombre limité d'instruments et de sources alternatives au financement bancaire. Ceci implique que : (i) des mesures soient prises pour permettre aux banques de moderniser leurs pratiques et procédures, notamment en améliorant leurs capacités en matière d'analyse et de gestion des risques ; (ii) des instruments plus adaptés au financement de l'investissement privé soient mis en place ; et (iii) la supervision et le contrôle des banques soient renforcés.

Faiblesse des capacités de l'administration publique

3.1.7 La mise en œuvre efficace de l'important Programme d'Investissements Publics (PIP 2010-2014), de près de 286 milliards USD, nécessite une administration performante apte à gérer efficacement les ressources publiques. Or, les capacités institutionnelles, tant au niveau de la planification stratégique que de l'évaluation et du suivi des projets, qui sont des prérequis indispensables pour que ce programme atteigne les résultats escomptés, sont encore faibles. En effet, les délais de réalisation des grands projets dépassent largement les calendriers initiaux établis. La multiplicité des acteurs impliqués dans l'exécution du PIP représente également un important défi pour l'administration algérienne, défi partiellement relevé avec la création en 2007 de la Caisse nationale d'équipement pour le développement (CNED). Les autorités devront, dans

ce cadre, poursuivre leurs efforts en vue de renforcer les capacités de l'administration en matière de coordination de politiques publiques ainsi que de conception et d'exécution du PIP.

3.2 Opportunités

3.2.1 Outre les potentialités naturelles dont elle est dotée (abondantes ressources d'hydrocarbures, localisation géographique, un marché intérieur potentiellement important avec 35 millions d'habitants, etc.), l'Algérie dispose aujourd'hui d'importants atouts pour accélérer la croissance économique et assurer un développement durable, parmi lesquels on peut citer :

- (i) Un cadre macroéconomique favorable résultant d'une gestion prudente des ressources pétrolières, d'un endettement extérieur quasi nul, d'une inflation maîtrisée, des réserves de change et d'une épargne hors budgétaire importantes. Cette situation offre une excellente opportunité pour accélérer les réformes, et représente un atout certain dans la perspective de l'attraction de l'investissement privé et de la diversification de l'économie ;
- (ii) Un engagement politique pour poursuivre les réformes dont la mise en œuvre est une exigence induite par les mutations importantes, à la fois politique, économique et sociale, que connaît le pays ;
- (iii) Une situation financière confortable, permettant à l'Algérie de lancer d'importants programmes d'investissement public dont la poursuite aura un impact social important, notamment en termes de création d'emplois et d'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures sociales de base, etc.

3.2.2 Les effets combinés de ces atouts sont de nature à créer un environnement propice à la mise en œuvre et à l'accélération des réformes structurelles et sectorielles en faveur d'une économie performante et compétitive.

IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

4.1. Orientations stratégiques

4.1.1 *L'objectif du Gouvernement est de relever les défis majeurs résultants des contraintes décrites précédemment en vue de faire de l'Algérie un pays moderne*, doté d'une économie compétitive et diversifiée. Cet objectif est reflété dans le nouveau Plan quinquennal de développement 2010-2014, qui constitue le cadre de référence du programme économique et social du Gouvernement.

4.2 Programme du Gouvernement

4.2.1 Le plan quinquennal 2010-2014, qui comporte un important volet investissement public, a été approuvé en août 2010 et est doté d'un montant total de 286 milliards USD pour son financement. Il s'inscrit dans la continuité des programmes de réformes, initiés par le Gouvernement avec l'appui de la Banque et des institutions de Bretton Woods, visant à soutenir le passage de l'Algérie d'une économie planifiée à une économie de marché. L'exécution de ces programmes, dont le dernier a été le Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) 2005-2009 a permis la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles concernant notamment le commerce extérieur, le système fiscal, le partenariat Etat-secteur privé et la société civile.

4.2.2 *Le nouveau plan quinquennal vise ainsi à consolider les acquis en mettant un accent particulier sur la poursuite de la politique des grands travaux* pour développer et moderniser les infrastructures. Sa mise en œuvre sera accompagnée de réformes économiques et sectorielles visant à : (i) consolider la stabilité macro-économique ; (ii) améliorer davantage l'environnement

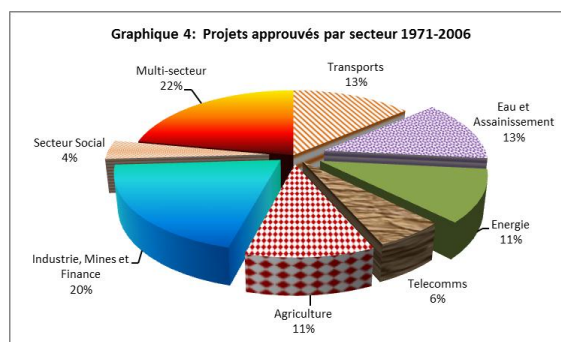
des affaires; (iii) diversifier le tissu économique ; et (iv) renforcer l'efficacité de l'administration publique. Le plan repose sur deux volets : (i) le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs des transports (rail, routes), de l'eau et de l'énergie, pour un montant d'environ 130 milliards USD ; et (ii) et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 156 milliards USD.

4.2.3 Dans le secteur des infrastructures, le Gouvernement entend poursuivre les efforts destinés à doter le pays d'équipements collectifs modernes (eau, transport, énergie, technologies de l'information et des communications, etc.). Il prévoit de consacrer, au cours des cinq prochaines années, 90 milliards USD aux investissements dans le secteur des infrastructures. Dans le secteur agricole, les actions seront poursuivies en vue de l'amélioration de la productivité afin de garantir la sécurité alimentaire. Enfin, dans le secteur du développement humain, il est prévu d'accroître et d'améliorer les capacités du pays en matière de santé, d'éducation, d'habitat et d'accès des populations aux services sanitaires, à l'eau et à l'énergie.

V. COOPERATION DE L'ALGERIE AVEC LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

5.1 Coopération avec la Banque

5.1.1 *De 1971, date du début de ses opérations en Algérie à 2006*, l'assistance de la Banque à travers le financement des projets d'investissement et de programmes d'appui aux réformes a atteint un montant total de 2,05 milliards d'UC soit environ 3,2 milliards USD. Durant cette période, la Banque a pu accompagner l'Algérie dans ses efforts de développement en finançant des opérations qui ont couvert les secteurs des infrastructures (transports, énergie, eau et assainissement, télécommunication), le développement du secteur industriel, notamment les PME/PMI à travers des lignes de crédit accordées aux banques algériennes, l'agriculture et l'éducation.



5.1.2 Dans le cadre de la nouvelle orientation proposée, l'assistance de la Banque à l'Algérie est actuellement assurée par le biais des ressources du Fonds d'Assistance Technique pour les Pays à Revenu Intermédiaire (PRI). Trois opérations d'un montant total d'environ 1,6 millions d'UC (équivalent 2,5 millions USD) sont en cours de réalisation. Ces opérations portent sur : i) le développement de la monétique, ii) le renforcement des capacités de la Caisse nationale d'équipement pour le développement (CNED) en matière d'évaluation et d'exécution des grands projets, et iii) la modernisation du système de collaboration et de communication du Ministère des Finances. La Banque a également engagé des actions afin de contribuer au renforcement des capacités du pays dans les domaines des statistiques, de la gestion économique, de la mise en œuvre et de suivi des réformes. Des discussions sont également en cours pour une contribution de la Banque à la modernisation du système d'information des banques publiques.

5.1.3 La Banque a également approuvé une garantie au profit d'une société locale de leasing pour lui permettre de mobiliser des ressources locales et appuyer la réalisation des programmes d'investissement des PME/PMI. Toutefois, les accords relatifs à cette opération n'ont pas encore été signés. Outre ces opérations, la Banque a pris des participations dans quatre fonds d'investissement à caractère régional qui investissent dans des opérations du secteur privé en Algérie. Il s'agit des fonds suivants : Maghreb Private Equity Fund 2, ECP Arica Fund, AIG infrastructure Fund et Argan Infrastructure Fund. A travers ces fonds, la Banque soutient indirectement l'investissement privé en Algérie. Au 30 juin 2010, les investissements de ces

fonds en Algérie s'élevaient à près de 102 millions USD, avec une quote-part de la Banque dans lesdites opérations estimée à environ 13 millions USD.

5.2 Leçons tirées de la coopération antérieure avec la Banque

La dernière revue du portefeuille des opérations de la Banque en Algérie, de novembre 2004, avait retenu deux leçons principales à prendre en compte pour les orientations de la coopération future avec la Banque. Il s'agit notamment :

- (i) de la nécessité d'une nouvelle orientation de la coopération entre l'Algérie et la Banque, afin de renforcer la qualité des interventions de celle-ci. Cette nouvelle coopération devrait désormais être plus axée sur l'assistance technique en matière d'expertise et sur l'appui au développement du secteur privé ;
- (ii) d'une plus grande assistance sous forme « d'appui aux réformes ». Les expériences similaires dans les pays voisins que sont le Maroc et la Tunisie, notamment en matière de réformes financières et de compétitivité, pourront être partagées et adaptées à la situation algérienne.

5.3 Coopération avec les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne

5.3.1 Depuis 2004, la Banque Mondiale et le FMI consacrent l'essentiel de leurs activités aux travaux analytiques et d'assistance technique. Le dernier projet de la Banque mondiale (BM) portant sur *la modernisation du système budgétaire* a été clôturé en février 2009. Les opérations d'assistance technique de la Banque Mondiale, d'un montant total de 2 millions USD, ont porté essentiellement sur la mise en place d'un bureau de crédit, la revue des dépenses publiques, et l'élaboration de notes d'orientation sur le marché du travail et la diversification du commerce extérieur. Cependant, la coopération entre la Banque mondiale et l'Algérie est en phase de relance : le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé en février 2011, un nouveau Cadre de partenariat stratégique (CPS) 2011-2014 avec l'Algérie, qui s'articule autour de trois axes suivants : (i) le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie ; (ii) la promotion d'un développement durable et de la réduction des disparités régionales ; et (iii) le renforcement des institutions de planification économique, de suivi, d'évaluation et de décision.

5.3.2 Le Fonds monétaire international (FMI) n'a pas de programme formel avec l'Algérie. Cependant, depuis février 2006, l'Algérie participe au système de dissémination généralisé des données du FMI. Des consultations du FMI, au titre de l'Article IV, ont lieu régulièrement. Celles-ci portent en général sur les politiques et perspectives économiques à court et moyen termes du pays et sont discutées au Conseil d'Administration du Fonds.

5.3.3 En ce qui concerne l'Union européenne (UE), cette dernière intervient essentiellement sous forme de dons avec un montant annuel de financements d'environ 55 millions EUR sur la période 2007-2013. Ses interventions ont concerné, jusqu'en 2009, l'amélioration de la compétitivité des entreprises ainsi que les secteurs de l'agriculture et du développement rural pour soutenir la diversification de l'économie. Elle a également appuyé la modernisation du système judiciaire, le programme d'assainissement et de traitement des eaux usées et la mise en œuvre de la réforme de la santé. Depuis 2010, l'Union européenne met l'accent sur le renforcement de l'administration algérienne, à travers des opérations d'assistance technique, pour soutenir la mise en œuvre de l'accord d'association et aider à la réalisation des objectifs définis dans ce cadre.

5.4 Coordination de l'aide

Etant donné le faible recours de l'Algérie, au financement extérieur pour la mise en œuvre de son programme de développement économique et social, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de mécanisme formel de coordination de l'aide. Toutefois, dans le cadre de sa mission de coordination des programmes de coopération de ses Etats membres, la délégation de l'Union européenne à Alger, associe les autres partenaires au développement, tels que la Banque, la Banque Mondiale, le PNUD, l'Agence française de développement, la Coopération Canadienne et Japonaise à la coordination de l'aide. Les réunions ad hoc organisées traitent, notamment du suivi du plan d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide au titre de la Déclaration de Paris.

VI. DOMAINES DE DIALOGUE

6.1 En cohérence avec les priorités du programme de réformes du Gouvernement et en tenant compte des contraintes auxquelles l'économie algérienne est confrontée (voir Section III), les domaines dans lesquels l'Algérie et la Banque envisagent de poursuivre le dialogue, en vue de renforcer leur partenariat, portent sur: (i) le renforcement des capacités de l'administration ; (ii) le développement du secteur privé ; et (iii) l'intégration régionale. Ces domaines de dialogue tiennent compte des leçons tirées de la coopération antérieure de la Banque avec l'Algérie et sont cohérents avec les besoins spécifiques du pays. En effet, en accord avec le pays, les nouvelles orientations des interventions de la Banque en Algérie privilégient, depuis 2006, désormais les opérations d'assistance technique et les travaux analytiques à travers les études économiques et sectorielles pour soutenir la modernisation de l'administration publique et la mise en œuvre des réformes engagées par le Gouvernement. Les domaines de dialogue proposés sont en conformité avec la stratégie à moyen terme de la Banque (2008-2012), qui met l'accent sur le savoir en tant que facteur clé de développement économique des pays membres régionaux.

6.2 Toutefois, l'Algérie étant un pays à revenu intermédiaire, l'approche de la Banque va, conformément à sa stratégie pour les pays de cette catégorie, être flexible et dynamique, de manière à lui permettre de pouvoir s'adapter et répondre aux besoins spécifiques et priorités du Gouvernement. A travers ce dialogue ciblé, la Banque entend soutenir les efforts du Gouvernement visant à asseoir les bases d'une croissance soutenue, créatrice d'emplois et apte à améliorer durablement les conditions de vie des populations.

6.3 Dans le domaine *du renforcement des capacités de l'administration*, le dialogue avec l'Algérie visera, entre autres, à consolider et à approfondir l'appui que la Banque apporte déjà aux différentes structures administratives, dont notamment la CNED, pour améliorer les capacités en matière de conception des réformes, d'évaluation et de mise en œuvre des grands projets dans le cadre du programme d'investissement public. Le dialogue portera également sur la possibilité de développer un partenariat pour soutenir les efforts engagés par le Gouvernement visant à : (i) améliorer l'efficacité de l'administration en matière de transparence et d'efficacité dans la gestion des finances publiques, à travers notamment la mise en place d'un Cadre de dépenses à moyen terme; et (ii) appuyer les structures en charge de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies, dans les domaines économique et financier. La Banque pourrait financer une assistance pour appuyer la conduite des réformes, la maîtrise d'outils de gestion macro-économique et d'information économique (statistiques, prévisions, etc.) en faveur des structures du Ministère des Finances, de la Banque Centrale et du Ministère de la Prospective et des Statistiques. Ce volet concernera également la mise en œuvre de programmes ciblés de formation au bénéfice des cadres de hauts niveaux et des jeunes professionnels travaillant dans les structures susmentionnées.

6.4 Pour ce qui est du soutien au *développement du secteur privé*, la collaboration entre la Banque et l'Algérie portera essentiellement sur deux volets : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires, à travers, notamment la modernisation des systèmes d'information des banques publiques de manière à accroître l'efficacité de l'intermédiation financière ; et (ii) la

promotion de la PME/PMI en appuyant les initiatives visant à encourager la participation du secteur privé dans l'activité économique.

6.5 En ce qui concerne le premier volet, les autorités algériennes, qui souhaitent que les banques publiques soient au niveau des standards internationaux en matière de gestion de la clientèle, de transparence, de respect des normes prudentielles, de gestion du risque, etc., ont sollicité l'assistance de la Banque pour soutenir la mise à niveau des banques concernées. Cette opération de modernisation des systèmes d'information des banques, dont l'instruction est en cours, revêt une importance capitale pour le développement du secteur privé en Algérie, étant donné que son aboutissement permettra d'améliorer substantiellement la qualité de l'intermédiation financière, créant ainsi un environnement plus propice au développement de l'investissement privé.

6.6 Quant au second volet, l'assistance de la Banque pourrait concerner le renforcement des capacités des institutions d'appui du secteur privé (chambres de commerce, organisations patronales, agences chargées de la promotion de l'investissement, etc.), à travers des études analytiques et des opérations d'assistance technique. La Banque continuera également à explorer les possibilités de financement des opérations du secteur privé, qui sont pour le moment affectées par les dispositions règlementaires, limitant le recours aux financements extérieurs pour les entreprises locales porteuses de projets d'investissement. En effet, ces dispositions restreignent la gamme des instruments que la Banque peut utiliser pour le financement direct des opérations du secteur privé en Algérie.

6.7 La promotion du secteur privé est, en outre, un vecteur important de la diversification des sources de croissance de l'économie. A cet égard, en concertation avec la Banque mondiale, la Banque pourrait soutenir la réalisation des études économiques et sectorielles pour accompagner les réformes en faveur de la diversification de la base productive de l'économie. Les études envisagées viseront à renforcer la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles telles que le schéma directeur de développement agricole, le schéma directeur d'aménagement touristique, etc.

6.8 Parallèlement, les autorités algériennes et la Banque envisagent de renforcer leur partenariat sur les questions de l'emploi et de l'insertion sociale, qui sont également au cœur des préoccupations actuelles du Gouvernement. A cet effet, la Banque appuiera des études analytiques visant à aider l'Algérie à relever le défi du chômage, en particulier celui des jeunes. L'objectif visé est la mise en place d'un dispositif efficace et ciblé de préservation de l'emploi et d'insertion, orienté vers la promotion de l'entreprise et le soutien aux secteurs porteurs à fort potentiel de création d'emplois.

6.9 Concernant *l'intégration régionale*, tant dans la région méditerranéenne qu'avec l'Afrique subsaharienne, la Banque et le Gouvernement entendent approfondir le dialogue, notamment dans le cadre des travaux, en cours, visant à l'élaboration d'un Document de stratégie d'intégration régionale pour les pays de l'Afrique du Nord. Le dialogue mettra un accent particulier sur l'intégration régionale en direction des pays au sud du Sahara (renforcement de la coopération sud-sud). La Banque poursuivra le soutien aux initiatives dans ce domaine, notamment l'organisation de conférences et séminaires sur les questions à portée régionale (facilitation des échanges, intégration financière,...) et le renforcement des capacités des différentes parties impliquées dans le processus d'intégration (administration, patronat, université, etc.). Dans ce cadre, la Banque continuera à investir dans des initiatives à caractère régional, soutenant les opérations du secteur privé en Algérie. En outre, la coordination avec la Banque mondiale se poursuivra dans le cadre de l'étude sur la facilitation du commerce et les infrastructures régionales au Maghreb.

Approche stratégique et instruments de dialogue

6.10 *L'objectif principal de la Banque dans le cadre de l'orientation proposée, est d'accompagner l'Algérie dans la mise en œuvre des réformes et du programme d'investissements publics, au moyen de travaux analytiques, d'amélioration et de partage du*

savoir, d'appuis institutionnels, de programmes de formation et de renforcement des capacités. La Banque continuera également d'explorer la possibilité des financements directs d'opérations du secteur privé. Dans le cadre de l'approche proposée, la Banque continuera à développer avec les autorités algériennes et les opérateurs économiques un partenariat étroit de travail. Le Bureau de la Banque à Alger, depuis son inauguration en février 2010, joue un rôle important dans le développement de ce partenariat. Sa présence sur le terrain contribue à intensifier le dialogue en vue d'améliorer la qualité et le niveau de ce dernier avec les différentes parties prenantes.

6.11 Les travaux analytiques permettront à la Banque de disposer d'éléments susceptibles de faciliter et favoriser la poursuite d'un dialogue dynamique et constant sur les questions importantes pour le développement du pays. Ils devront également aider à améliorer la compréhension, tant par la Banque que par les autorités, des principaux enjeux et défis de développement que doit relever l'Algérie, des points essentiels de certaines réformes, et à renforcer la visibilité de ces dernières ainsi que les capacités pour leur mise en œuvre. En ce qui concerne les opérations d'appui institutionnel et de renforcement des capacités, la Banque conservera une approche sélective.

6.12 *Pour la mise en œuvre de la coopération proposée, la Banque s'appuiera essentiellement sur le Fonds d'assistance technique pour les pays à revenu intermédiaire et d'autres fonds sectoriels spécifiques (tels que la Facilité africaine de l'eau, le Fonds d'appui à la gouvernance, etc.), ainsi que sur les contributions du Gouvernement ou des bénéficiaires de ses interventions.* En fonction de la nature spécifique de chaque opération, la Banque explorera les possibilités, soit de cofinancement avec le Gouvernement et d'autres partenaires, soit de partage des coûts, soit de prise en charge totale par le Gouvernement. En fonction de la nature et de la spécificité de chaque opération, la Banque mobilisera, soit l'expertise interne, soit l'expertise internationale de haut niveau. Pour ce qui est des opérations du secteur privé, leur financement se fera conformément aux politiques, procédures et règles de la Banque en la matière.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

7.1 Conclusion

7.1.1 L'Algérie a affiché, au cours de ces dernières années, de bonnes performances économiques, marquées par une croissance constante du PIB et un cadre macro-économique stable. L'Algérie a ainsi enregistré des progrès tangibles au plan de la réduction de la pauvreté et de modernisation des infrastructures économiques et sociales. Ces développements positifs constituent des atouts pour accélérer les réformes, de manière à faire davantage avancer le pays vers la voie du progrès.

7.1.2 Dans ce contexte, l'Algérie souhaite avoir l'appui des partenaires au développement, au premier rang desquels la Banque, en matière de renforcement des capacités institutionnelles, de transfert de savoir, et pour la réalisation de travaux analytiques. Le vaste chantier de réformes et d'investissements dans lequel les autorités se sont engagées ouvre la voie à une nouvelle forme de coopération. A travers celle-ci, la Banque poursuivra le dialogue avec l'Algérie dans les domaines concernant le renforcement des capacités de l'administration, la promotion du secteur privé et l'intégration régionale.

7.2 Recommandation

Au vu de ce qui précède, il est recommandé au Conseil d'approuver la présente Note de dialogue.

Annexe 1 : Algérie : Cadre de suivi de la Note de dialogue 2011-2012

Domaines de dialogue	Programme du Gouvernement	Assistance de la Banque en cours	Perspectives de Coopération
I Appui au Renforcement des Capacités de l'Administration Publique			
1- Renforcer les capacités d'évaluation et de suivi des projets publics.	Programme de gestion budgétaire axé sur les résultats du Gouvernement.	- Projet d'appui à la CNED.	Accélérer l'exécution de ce projet
2- Formation des cadres - CNED (Programmation budgétaire) ; - Ministère des Finances (Métiers des Finances ; Banque centrale, Ministère de la prévision et de la statistique)	Programme de Gestion budgétaire axé sur les résultats du Gouvernement. Programme de réforme du secteur bancaire et financier ; Programme de formation du Ministère des Finances	- Assistance technique à la modernisation du système de collaboration et de coopération du Ministère des Finances - Assistance technique pour le renforcement des capacités (Programme de formation)	Formation des cadres de la CNED. Appui à la cellule de suivi de la réforme bancaire au niveau du MF. Appui à la mise en œuvre du programme de formation des cadres. Appui à la mise en place des outils de gestion macro-économique
I. Appui au développement du secteur privé.			
1. Amélioration de l'environnement des affaires	Modernisation des systèmes d'information des banques publiques Développement des moyens de paiements interbancaires et de la monétique	- Assistance technique pour la modernisation des systèmes d'information des 6 banques publiques ; - Assistance technique pour le développement de la monétique.	Appuyer la conception d'un système d'information moderne des banques publiques Accélérer l'exécution de ce projet.
2. Appui à la promotion du partenariat Public/Privé	Les partenariats déjà conclus avec les opérateurs privés.		
3. Diversification des sources de croissance	Politique nationale d'appui à la diversification de l'économie		Elaboration des études économiques et sectorielles pour soutenir les stratégies sectorielles Appuyer le Conseil national consultatif pour les PME/PMI ; la Caisse de garantie pour les crédits d'investissement ; et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI). Appuyer la promotion des TIC pour les PME/PMI
III- Intégration régionale			
1- Appui à l'intégration économique régionale.	Accords de coopération en cours (l'Union du Maghreb Arabe (UMA), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Grande Zone Arabe de Libre-Echange (GZALE), partenariat avec l'Union Européenne (UE)).	Elaboration en cours de la stratégie d'assistance à l'Intégration Régionale en Afrique du Nord (RISP)	Dialogue dans le cadre de la stratégie d'intégration régionale de la Banque

Annexe 2: Indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (e)
Comptes nationaux								
PIB aux prix courants	milliards DA	6 150,4	7562	8514,8	9362,7	11069	10 017,5	11689,8
PIB aux prix courants	milliards \$E.U	85,1	103	116,1	135,7	170	140,9	159
PIB par habitant	\$ E.U.	2 290	2 720	3 110	3 610	4 971	4 037	4466
Population	millions	32,3	32,8	33,3	33,8	34,2	34,9	35,6
Croissance du PIB en termes réels	%	5,2	5,1	2,0	3,0	2,4	2,4	3,5
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	3,5	1,6	2,5	3,5	4,5	5,7	4,1
Taux de change (moyenne annuelle)	DA/\$E.U	72,1	73,3	72,6	69,3	64,7	72,7	73,5
Masse monétaire (var. annuelles) (M2)	%	10,5	11,7	18,6	24,2	16	3,2	-
Ratio de liquidité (M2/PIB)	%	59,3	53,8	56,7	64,4	63,3	71,6	-
Total crédits à l'économie, var. annuelles	%	11,2	15,9	7,1	15,7	18,6	18	-
Finances publiques								
Total des recettes budgétaires et dons	milliards DA	2229,7	3082,6	3639,8	3687,8	5190,5	3672,6	4360
Total dépenses budgétaires	milliards DA	1891,8	2052	2453	3108,5	4191	4214,5	4874
Solde budgétaire	milliards DA	337,9	1030,6	1186,8	579,3	999,5	-541,5	-514
Solde global	milliards DA	436	896,4	1150,6	456,8	906,9	-668,8	-453
Recettes totales et dons	% du PIB	36,3	40,8	42,7	39,4	46,9	36,7	37,3
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	30,8	27,1	28,8	34,8	39	43,6	41,7
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	7,1	11,9	13,5	11,4	6,0	-6,9	-4,4
Secteur extérieur								
Total importations (fob)	millions \$ E.U	17954	19857	20681	26348	39479	39297	4021
Total exportations (fob)	millions \$ E.U	32217	46334	54741	60590	79120	45477	5666
Balance commerciale	millions \$ E.U	14263	26477	34060	34242	39641	6180	1645
Solde des comptes courants	milliards \$ E.U	11,1	21,1	28,9	30,5	34,5	0,5	2,1
Solde des comptes courants	% du PIB	13,1	20,5	24,9	22,5	20,3	0,4	5,5
Dette et flux financiers								
Total dette à M. & L. terme	millions \$ E.U	21411	16485	5062	4889	4282	3921	-
Total dette extérieure	millions \$ E.U	21821	17192	5612	5606	5586	5413	-
Dette extérieure totale	% du PIB	25,6	16,7	4,8	3,8	2,6	2,7	-
Total dette publique interne	milliards DA	1000	1038,9	1847,3	1103,9	734	814	-

Sources: Ministère des Finances, Banque d'Algérie (Rapport annuel 2009); Office National de la Statistique et estimations

(e) Estimations

Annexe 3 : Indicateurs de développement

Indicateurs sociaux	Algérie	#REF!	Afrique	Pays en développement
	1990	2009 *		
Superficie (000 Km ²)	2 382		30 323	80 976
Population totale (millions)	25,3	34,9	1 008,4	5 628,5
Croissance annuelle de la population (%)	2,5	1,5	2,3	1,3
Espérance de vie à la naissance -Total (années)	67,0	75,5	55,7	66,9
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	58,8	29,3	80,0	49,9
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	94,2	92,9	42,9	78,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	...	95,2	50,5	63,4
Taux de vac. contre rougeole (% d'enfants de 12-23 mois)	53,0	88,0	74,0	81,7
Taux de scolarisation au primaire (% brut)	100,2	107,5	100,2	106,8
Ratio Filles/Garçons au primaire (%)	84,5	93,9	90,9	100,0
Taux d'alphabétisation (% de la population >15 ans)	...	72,6	64,8	81,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	94,0	83,0	64,0	84,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	88,0	95,0	38,5	54,6
Valeur de l'IDH (Rang sur 169 pays)	...	84,0	n.a	n.a
Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (% de la Population)	...	17,5	34,7	...
	Algérie			
Indicateurs macroéconomiques	2000	2007	2008	2009**
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courant)	1 610	3 630	4 260	4 420
PIB (Million de dollars courant)	54 796	135 711	168 114	137 059
Croissance du PIB réel (% annuel)	2,2	3,0	2,4	2,4
Croissance du PIB réel par habitant (% annuel)	0,8	1,5	0,9	0,7
Investissement intérieur brut (% du PIB)	23,5	34,2	36,6	40,2
Inflation (% annuel)	-0,6	3,5	4,5	5,7
Solde budgétaire (% du PIB)	9,7	11,4	6,0	6,9
Commerce, Dette extérieure & Flux financiers	2000	2007	2008	2009
Variation en volume des exportations (%)	7,6	-1,9	-3,0	-2,5
Variation en volume des importations (%)	1,7	13,7	27,6	19,2
Variation des termes de l'échange	59,4	0,5	12,2	-13,6
Balance commerciale (Million de dollars E.U.)	12310,0	34108,4	38510,1	14266,8
Balance commerciale (% du PIB)	22,5	25,1	22,9	10,4
Solde des comptes courants (Million de dollars E.U.)	9150,0	30385,6	29510,1	-4233,2
Solde des comptes courants (% du PIB)	16,7	22,5	20,3	0,4
Service de la dette (% des exportations)	20,3	2,4	1,8	2,5
Dette extérieure totale (% du PIB)	46,1	3,8	2,6	2,7
Flux financiers nets totaux (Million de dollars E.U.)	400,4	2117,9	255,0	...
Aide publique au développement nette (Mn de dollars E.U.)	200,9	390,2	316,0	...
Investissements nets directs (Million de dollars E.U.)	438,0	1661,6	2646,0	2846,5
Réserves internationales (mois d'importations)	9,7	25,2	34,9	35,9
Développement du secteur privé et infrastructures	2000	2005	2009	2010
Temps requis pour démarrer une affaire (jours)	...	24	24	24
Indice de protection des investisseurs (0-10)	...	5,3	5,3	5,3
Abonnés aux téléphones fixes (pour 1000 hab.)	57,7	78,3	96,4	96,4
Utilisateurs d'internet (pour 1000 hab.)	2,8	415,8	927,2	927,2
Routes asphaltées (% du total des routes)
Ferroviaire, Marchandises transportées (million ton-km)	1980,0	1471,0

Source: Département de la statistique de la BAD, à partir de sources nationales et internationales.

* Année la plus récente.

Dernière mise à
jour : novembre
2010

Annexe 4 : Liste des Projets approuvés par la Banque en Algérie (1971-2010)

	NOM DU PROJET	DATE APPROBATION	DATE CLOTURE	MONTANT APPROUVE (UC)	MONTANT APPROUVE (\$EU)
Secteur : Agriculture					
1	BOU-NAMOOUSSA I	23/03/1971	31/12/1975	3 000 000	4 710 000
2	BOU NAMOOUSSA II	06/11/1973	31/03/1981	240 000	376 800
3	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AVICOLE	14/12/1987	31/12/1997	96 800 000	151 976 000
4	DEVELOP. HYDRO-AGRICOLE DU MOYEN CHELIFF	18/04/1989	31/12/1998	68 160 000	107 011 200
5	REHABILITATION PERIMETRE IRRIGUE DE HABRA	05/01/1993	30/06/1995	690 789	1 084 539
6	BARRAGE HYDRO-AGRICOLE DE SIDI BEN TAIBA	31/08/1993	31/12/2003	50 600 000	79 442 000
Total : Agriculture				219 490 789	344 600 539
Secteur : Industrie/Mines					
7	FABRICATION DE MATERIEL AGRICOLE	14/12/1987	-	-	-
8	APPUI INST.CENTRE DEVEL.TECHNOLOGIES AV.	27/01/1992	30/06/1994	1 446 052	2 270 302
Total : Industrie/Mines				1 446 052	2 270 302
Secteur : Infrastructures					
Sous-secteur : Transports					
9	ROUTE EL GOLEA - INSALAH	21/07/1971	31/12/1974	3 000 000	4 710 000
10	BASE DE MAINTENANCE D'AIR ALGERIE	18/09/1989	30/10/2003	40 170 000	63 066 900
11	CONSTRUCTION NOUVEAU TUNNEL DE EL ACHIR	17/06/1991	30/04/2002	49 080 000	77 055 600
12	RENFORCEMENT ROUTIER	25/03/1992	31/12/1999	36 000 000	56 520 000
13	EQUIPEMENT DU PORT DE DJEN-DJEN	24/11/1993	31/03/2001	21 800 000	34 226 000
14	AUTOROUTE DE CONSTANTINE	22/11/1995	30/06/2003	25 750 000	40 427 500
15	CONSTRUCTION NOUVEAU TUNEL DE EL ACHIR (II)	20/11/2000	31/12/2003	27 950 000	43 881 500
16	CONTOURNEMENT AUTOROUTE DE CONSTANTINE	04/12/2002	31/12/2007	76 850 000	120 654 500
Total: Transports				280 600 000	440 542 000
Sous-secteur : Eau et assainissement					
17	CONSTRUCTION BARRAGE DE KOUDIAT ACERDOUNE	31/08/1993	31/12/2001	106 400 000	167 048 000
18	ALIMENTATION EN EAU DE SIDI BEL ABBES	09/12/1998	30/06/2006	70 040 000	109 962 800
19	BARRAGE EN BETON COMPACTE AU ROULEAU DE KOUDIAT.AC	04/10/2000	31/12/2005	87 480 000	137 343 600
Total : Eau et assainissement				263 920 000	414 354 400
Sous-Secteur : Energie					
20	SONELGAZ I	10/02/1976	31/12/1977	5 000 000	7 850 000
21	SONELGAZ II	28/12/1977	31/12/1988	5 000 000	7 850 000
22	SONELGAZ III	22/08/1978	31/12/1994	5 000 000	7 850 000
23	PROJET D'ELECTRICITE IV	20/09/1994	30/06/2001	57 700 000	90 589 000
24	PROJET DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ	08/07/1998	30/09/2005	150 610 000	236 457 700
Total : Energie				223 310 000	350 596 700
Sous-secteur : Télécommunications					

2 5	PROJ D'APPUI AU SECTEUR DE LA TELECOM	03/07/2002	31/12/200 7	120 313 000	188 891 410
Total : Télécommunications				120 313 000	188 891 410
Secteur : Finance					
2 6	LIGNE DE CREDIT AGRICOLE	22/12/1986	31/12/199 4	60 000 000	94 200 000
2 7	LIGNE DE CREDIT INDUST. ET TOURISTIQUE	23/08/1988	30/06/199 5	40 000 000	62 800 000
2 8	CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE LIGNE DE CREDIT II	10/12/1996	30/06/200 1	100 000 000	157 000 000
2 9	DEUXIEME LIGNE DE CREDIT AGRICOLE A LA BADR	07/07/1999	31/12/200 3	102 000 000	160 140 000
3 0	DEUXIEME LIGNE DE CREDIT AGRICOLE A LA BADR	07/07/1999	31/12/200 4	105 000 000	164 850 000
3 1	ASS. TECH. PROJET DE DEV. DE LA MONETIQUE	07/11/2007	31/12/201 0	494 800	776 836
3 2	MAGHREB LEASING ALGERIE	22/04/2009		5 340 739	8 384 960
Total : Finance				412 835 539	648 151 796
Secteur : Secteur Social					
3 3	RENFORCEMENT ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	18/12/1989	30/09/200 0	81 000 000	127 170 000
3 4	RENFORCEMENT ENSEIG. TECHNIQUE (PRET)	18/12/1989	30/09/200 0	607 894	954 394
Total : Secteur Social				81 607 894	128 124 394
Secteur : Multi-Secteur					
3 5	PRET DE SOUTIEN AUX RÉFORMES ECONOMIQUES	17/04/1990	30/06/199 4	150 000 000	235 500 000
3 6	AJUSTEMENT PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR	24/06/1992	30/06/199 7	150 000 000	235 500 000
3 7	PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	10/12/1996	31/12/199 9	150 000 000	235 500 000
3 8	AT-MODERN. SYST. COLLABO., COMM. AU FINANCE	20/07/2009	31/12/201 3	496 500	779 505
3 9	ASSISTANCE TECHNIQUE A LA CNED	22/05/2007	30/06/201 0	600 000	942 000
Total : Multi-Secteur				451 096 500	708 221 505
Total Général				2 054 619 774	3 225 753 045

*Annexe 5 : Mesures relatives à l'investissement et à l'encadrement du commerce prises entre 2008 et 2010***1. Mesures relatives à l'investissement**

- ✓ Obligation pour tous les investisseurs étrangers entreprenant des projets en Algérie de s'associer à des partenaires algériens, la part des investisseurs étrangers dans l'actionnariat ne devant pas dépasser 49% ;
- ✓ Instauration d'un droit de préemption au profit de l'Etat pour toute cession d'actifs détenus par des investisseurs étrangers ;
- ✓ Obligation pour toute entreprise étrangère soumissionnant pour un marché public de s'engager à réaliser un investissement en partenariat avec une entreprise locale ;
- ✓ Instauration de la possibilité pour l'Etat de reprendre les actifs cédés dans le cadre de la privatisation, dans le cas où, le repreneur ne s'acquitte pas de ses obligations notamment de paiement ;
- ✓ Interdiction de cession aux étrangers de biens immobiliers récupérés ou nationalisés par l'Etat ;
- ✓ Autorisation de l'importation de chaînes de production rénovées, en vue d'encourager l'investissement local et la délocalisation d'activités vers l'Algérie par les investisseurs étrangers ;
- ✓ Octroi de la garantie de l'Etat aux crédits bancaires alloués aux entreprises publiques stratégiques dans le cadre de leurs investissements de modernisation et prise en charge par l'Etat des intérêts sur ces crédits pendant les périodes de différés de paiement.

2. Mesures relatives à l'encadrement du commerce

- ✓ Interdiction des crédits à la consommation à l'exception des crédits immobiliers ;
- ✓ Obligation de recourir aux crédits documentaires comme mode de financement des importations, sauf pour les petites et moyennes entreprises (PME) important des pièces détachées ou des intrants dans la limite de 2 millions de dinars par an;
- ✓ Obligation aux importateurs étrangers cantonnés dans la revente en l'état de céder au moins 30% du capital à des entrepreneurs nationaux.

Annexe 6 : Bilan de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement

Objectifs visés et indicateurs	2001	2005	2009	Etat de réalisation de l'Objectif
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	<i>Objectif en 2015: Diminuer de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un (1) dollar par jour.</i>			Réalisé La pauvreté a reculé, passant de 1,7 pc en 1990 à 0,5 pc en 2009
Incidence de la pauvreté	
Incidence Extrêmement pauvre	
Prévalence des enfants victimes de malnutrition (% enfants moins de 5 ans)	
2. Assurer l'éducation primaire pour tous :	<i>Objectif en 2015: Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever le cycle complet d'études primaires.</i>			Réalisé Le taux de scolarisation des enfants de six ans est passé de 93 pc en 1999 à 97,96 pc en 2009.
Taux net d'alphabétisation à l'école primaire (%)	93,8	96,6	97,9	
Taux d'alphabétisation de 15-24 ans (%).	
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<i>Objectif en 2015: Eliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement</i>			Réalisable Intégration de l'approche genre dans les programmes nationaux et l'amélioration des indicateurs de développement humain.
Rapport filles - garçons à l'école primaire	92,0	92,7	93,9	
Rapport filles- garçons au primaire et au secondaire	57,9	
Rapport d'alphabétisation femmes /hommes (pour 15-24 ans)	
4. Réduire la mortalité infantile:	<i>Objectif en 2015: Réduire le taux de mortalité des moins de 5 ans et infantile de 1990 respectivement de 2/3 et ½</i>			Réalisable
Taux de mortalité de mois de 5 ans (pour 1,000)	43,8	36,5	14,2	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	40,1	33,9	29,2	
5. Améliorer la santé maternelle	<i>Objectif en 2015: Réduire le taux de mortalité maternelle de 1990 de ¼</i>			Réalisable
Taux de mortalité maternelle (pour 100,000 naissances vivantes)	47,3	180,0	86,2	
Proportion des naissances assistées par un personnel de santé	95,9	95,2	97,2	
6. Combattre le sida, le paludisme et d'autres maladies	<i>Objectif en 2015: Renverser la tendance actuelle du VIH/SIDA, etc.</i>			Réalisable Concernant le paludisme, le nombre de cas est passé à 92 en 2009 dont 88 importés contre 152 en 1990 dont 109 importés, avec un taux de mortalité lié au paludisme de 0 pour 100.000.
Taux de prévalence du VIH/SIDA (% de la population âgée de 15-49 ans)	0,1	0,1	0,1	
Incidence de la tuberculose (pour 100,000 personnes)	49,0	54,0	...	
7. Assurer un environnement durable	<i>Objectif en 2015 : Augmenter le taux d'accès de 3/4 pour l'eau et de 2/3 pour l'assainissement.</i>			Réalisable
Eau potable (% population ayant accès)	87,0	85,0	95,0	
Assainissement (% population ayant accès)	92,0	92,0	93,0	
8. Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement	<i>Objectif en 2015: Espérance de vie au-dessus de 60 ans</i>			Réalisable Plusieurs actions sont engagées pour l'établissement d'un système commercial et financier multilatéral et répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (aide financières, offres de bourses, assistance alimentaire et médicale...)